

APPEL A PROJET 2023

Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA 2)

Volet « Soutien au fonctionnement et à l'innovation »

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Finistère

Madame, Monsieur,

L'Etat contribue au développement de la vie associative au travers notamment d'un soutien financier au titre du FDVA « Formations ». Depuis 2018, ce fonds comporte un second volet (FDVA 2) qui accorde des subventions à des associations (loi du 1er juillet 1901). Il comporte deux axes :

[Axe 1 « Fonctionnement » : soutien global au projet associatif](#)

[Axe 2 « Innovation » : nouveaux projets innovants](#)

**Vous pouvez répondre* à l'appel à projet FDVA 2
à partir de ce jour, lundi 30 janvier 2023.**

La demande de subvention est à compléter en ligne via la plateforme [Le Compte Asso](#), y compris les pièces demandées.

**Date limite de retour des dossiers de demande de soutien :
7 mars 2023 à 23h59**

FDVA Bretagne	FDVA 2 Soutien au fonctionnement et à l'innovation
LANCEMENT	Lundi 30 janvier 2023
RÉUNIONS D'INFORMATION	Réunions d'information régionales en distanciel ■ LUNDI 30 JANVIER 18h15-19h45 ■ MARDI 31 JANVIER 18h15-19h45 (pour les associations sportives uniquement) ■ VENDREDI 3 FÉVRIER 12h45-14h Les liens de connexion et d'inscriptions ici https://www.ac-rennes.fr/fdva 
CLÔTURE	Date limite de dépôt des demandes de subvention : 7 mars 2023
RÉSULTATS	6 juin 2023
LE COMPTE ASSO	Le dépôt des demandes se fera en ligne sur le site LE COMPTE ASSO https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login



Informations sur la campagne FDVA2 : <https://www.tibaymoz.fr/e1/d8/sd1/fdva>

* Compte tenu de la baisse des dotations, les associations primo demandeuses seront prioritaires pour bénéficier du FDVA2 cette année.